## Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

## CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

## DONATION KIJNO - LECTURE DE TEXTES SUR LE THEME "LA POESIE VOLCANIQUE" - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION COULISSES

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay souhaite proposer, à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant qu'au titre de la programmation 2025, la Communauté d'Agglomération organisera une manifestation le dimanche 6 avril 2025 dans le cadre des Dimanches de Kijno et proposera au public une lecture de textes sur le thème « La Poésie Volcanique » présentée par l'association Coulisses,

Considérant que l'association Coulisses présente les qualités requises pour proposer une lecture de textes sur le thème « La Poésie Volcanique »,

Considérant qu'en application de l'article R 2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec *l'association Coulisses* dont le siège social est à Béthune (62400), au Palace-Comédie, 138 rue du 11 novembre, ayant pour objet une représentation d'une lecture de textes sur le thème « La Poésie Volcanique » le dimanche 6 avril 2025, à l'antenne communautaire de Nœux-les-Mines et ce pour un montant de 500 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

## Le Président,

**<u>DECIDE</u>** de signer un contrat de prestations artistiques avec *l'association Coulisses* dont le siège social est à Béthune (62400), Palace-Comédie de Béthune, 138 rue du 11 novembre, ayant pour objet une représentation d'une lecture de textes sur le thème « La Poésie Volcanique » le dimanche 6 avril 2025, à l'antenne communautaire de Nœux-les-Mines et ce pour un montant de 500 euros net de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 2.5. MARS. 2025

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

DACBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 2 5 MARS 2025

Et de la publication le : 2 5 MARS 2025

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

DAGBERT Julien